

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/062**

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 023-200085314-20251127-D2025062-DE

SEANCE DU 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de	<u>Présents :</u>
Conseillers en	Mmes, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET
exercice : 17	Laura,
Présents : 11	MM COUCAUD Thierry, PETIT-COULAUD Bastien, ROYÈRE Joël, SCAFONE
Représentés : 1	Dominique, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, AUMEUNIER Sébastien
Votants : 11	<u>Excusé :</u> CHABRIER Isabel, KAPLAN Iskender, MARGOT Emmanuel,
Abst. : 0	<u>Absents :</u> LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie
Exprimés : 12	<u>Pouvoirs :</u> M. KAPLAN Iskender donne pouvoir à M. ROYÈRE Joël
Oui : 12	
Non : 0	

Secrétaire de séance : Mme Laura SIMONET

OBJET : Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement – Budget d'assainissement - 18904

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L. 1612-1,

Vu l'article L. 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à :

- Engager,
- Liquider,
- Mandater,

les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

18904 – Budget Assainissement

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2026

	Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
21	IMMOS CORPORELLES	52 634.90 €	13 158.73 €
23	IMMOS EN COURS	51 205.87 €	12 801.47 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	103 840.77 €	25 960.20 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 023-200085314-20251127-D2025062-DE

le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laura Simonet, the secretary of the session.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans
un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par
l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr